

Julsiacum

N° 23 - février 1996

Bulletin réalisé par une équipe de l'association pour
la sauvegarde et l'animation du château de Jully.
89160 - JULLY

Distribué gratuitement aux habitants de Jully et aux membres de l'association.

D'UNE ANNEE A L'AUTRE...

L'année 1995 s'est terminée par le retour durant quelques jours d'un petit nombre des participants au chantier-école, venus en juillet. Le travail de nettoyage des pentes de la butte, surtout du côté de Sennevoy a ainsi été mené à son terme.

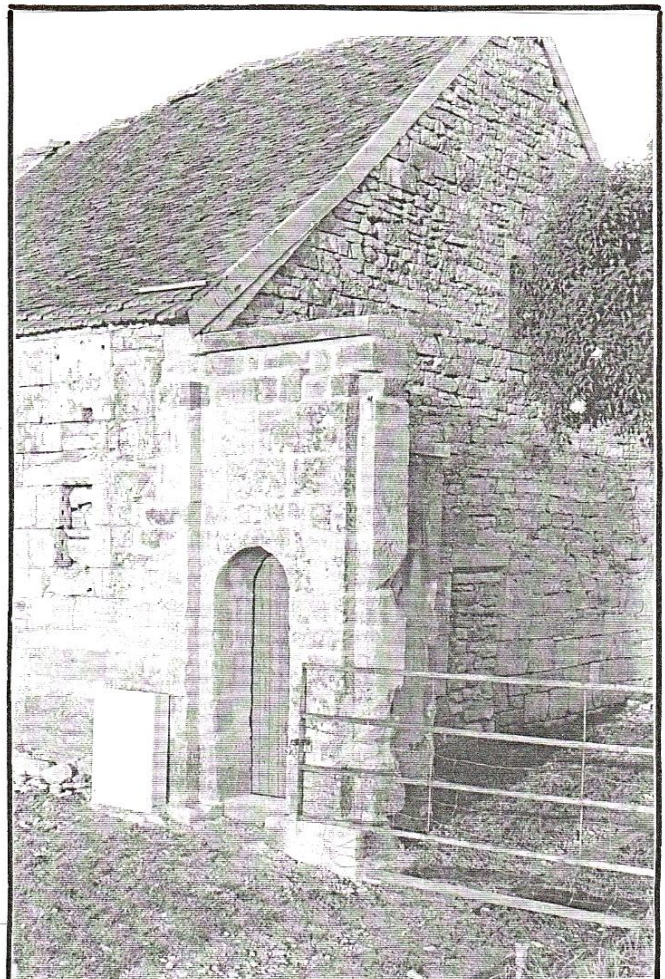
A la suite de cela, quelques jeunes arbres, noyers et cerisiers ont été plantés.

Les vitrages cédés par la commune ont été posés dans les deux ouvertures supérieures de la grange. montées dans de nouvelles menuiseries, ils remplaceront avantageusement les quelques planches qui les fermaient auparavant. Nous y gagnerons en clarté et en assainissement de la grange.

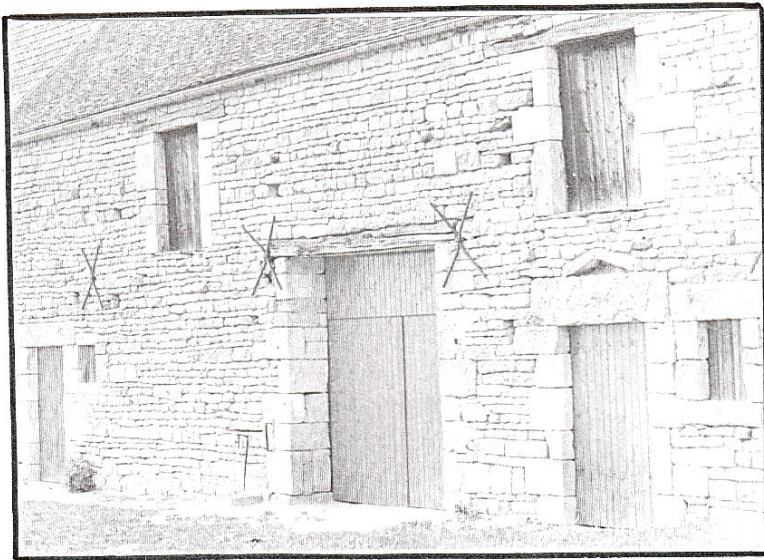
Enfin, un travail important a été effectué sur le pilier gauche de l'accès au terrain de la butte. Après dépose des pierres descellées, de grandes pierres plates ont été placées de façon à mettre hors d'eau ce pilier. Peut-être pourrons-nous traiter le pilier de droite durant l'année 1996.

Au mois de novembre, un enregistrement a été effectué pour Radio-France Auxerre. Celui-ci a été diffusé vers 12 heures 30, le samedi 16 décembre. Nous avons évoqué l'histoire de la butte, le rôle de l'association, les travaux de restauration et l'animation entreprise sur le site.

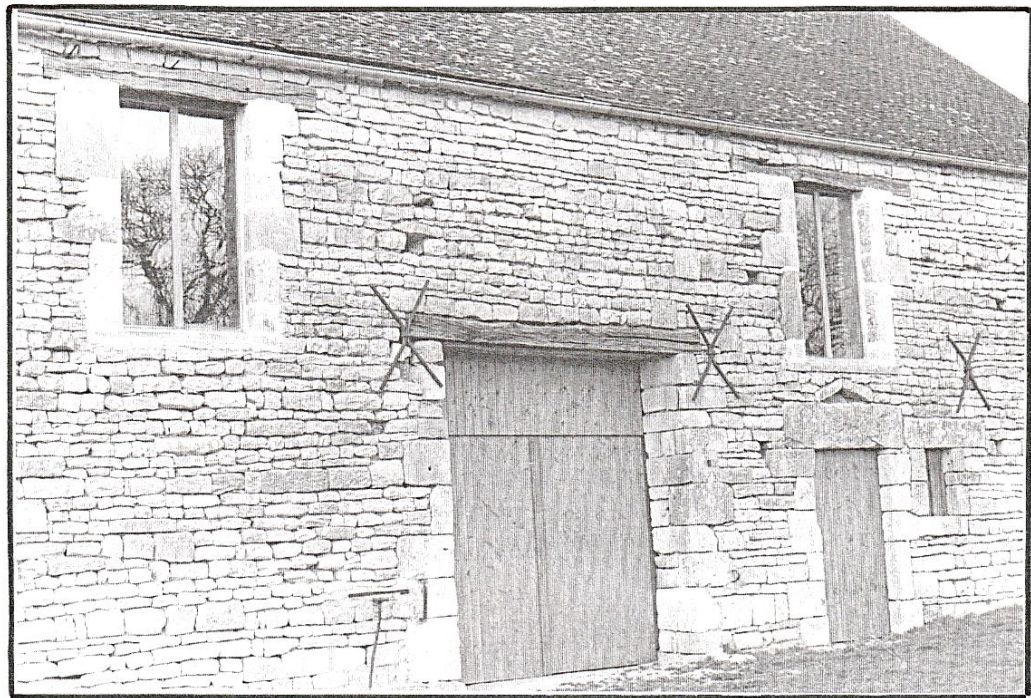
Le 21 décembre s'est tenue l'assemblée générale, dont le compte-rendu est adressé aux membres avec ce bulletin.



*Le pilier de la porte piétonne après travaux
(décembre 1995)*



*facade de la grange avant la modification
des ouvertures supérieures
(été 95)*



*facade de la grange après la pose des vitrages
sur les ouvertures supérieures
(décembre 95)*

DERNIERES IMAGES DES ANIMATIONS 1995 :

Le samedi 4 novembre, la troupe de la compagnie du Lavoir d'Ancy-le-Franc, est revenue à Jully, pour interpréter la comédie en trois actes de Michel André d'après Joseph Carole "De doux dingues".

L'histoire de deux jeunes qui tombent amoureux et qui se marient sur un coup de foudre alors que la jeune femme a tout simplement omis de dire qu'elle avait déjà trois enfants et qu'elle avait été mariée trois fois, a bien fait rire. La salle communale de Jully-la-Maine était une fois encore bien petite pour accueillir un public venu nombreux pour applaudir les acteurs de cette troupe, parmi lesquels plusieurs habitent Jully.



Acte I : Je vous dis "bonsoir" monsieur... (Marie)

C'est toujours avec plaisir que nous recevons la compagnie du Lavoir qui une fois de plus n'a pas failli à sa réputation. Terminons cette évocation, en rappelant que c'est elle qui, cette année organisera le 16 mars prochain à Ancy-le-Franc, le Festival du Théâtre Amateur, qui rassemble plusieurs troupes de l'Yonne.



*Acte II : Zé sors de l'université de Milano
et zé prépare la médecine... (Arturo)*

*Acte I : J'ai tout combiné,
vous coucherez chez moi... (Paul)*



ET MAINTENANT 1996...

La réflexion sur la suite de l'aménagement de l'intérieur de la grange continue : électricité, éclairage, scène, mezzanine...

Cependant, comme d'habitude, en début d'année, nous projetons un certain nombre de manifestations.

Nous vous livrons le calendrier, tel qu'il est ébauché actuellement :

LE SAMEDI 25 MAI (PENTECOTE) : SOIREE JAZZ

Pour cette première soirée jazz, l'association accueillera le groupe AND CO. Né fin 92 suite à leur rencontre avec l'ODEJY (Orchestre Départemental de Jazz de l'Yonne), ce quartette suit un sentier musical jalonné de créations personnelles. Le journaliste Harry Halbreich, saluant en 93 la sortie de leur premier CD, résume bien en quelques mots l'esprit du groupe :

« Jeunesse, imagination, originalité... et ça swingue »

Gageons que nous aurons aussi des démangeaisons dans les extrémités en les écoutant autour d'une table ce samedi 25 mai quand ils nous présenteront leurs toutes dernières créations.

LE VENDREDI 28 JUIN ET LE SAMEDI 29 JUIN : DEUX SOIREEES MEXICAINES AVEC REPAS (autour d'un chili con carne) ET ANIMATIONS.

déjà deux réunions ont été organisées pour la préparation.

Sans doute, LE DIMANCHE 8 SEPTEMBRE, aura lieu le traditionnel repas de l'association.

LE DIMANCHE 15 SEPTEMBRE, et peut-être le samedi 14, EXPOSITION DE PATCHWORK, à l'occasion de la journée du patrimoine.

En marge de ce programme d'animations, nous portons aussi à votre attention que l'école de musique du canton d'Ancy-le-Franc sera accueillie par la municipalité de Jully, le mardi 18 juin à 18 heures. L'audition qui aura sans doute lieu au château, permettra aux élèves de s'exprimer, et au public d'apprécier le travail qu'ils effectuent.

**UNE BULLE SIGNEE PAR LE PAPE ALEXANDRE III A SENS
MIT LE PRIEURE DE JULLY -LES-NONNAINS SOUS LA PROTECTION
DU SAINT-SIEGE EN 1165...**

L'abbé Patriat commençait en 1898 la préface de son ouvrage "Jully, notice historique" en ces termes : " Il y a quelques années, des ouvriers qui réparaient la toiture de la ferme de Jully - ancien château devenu prieuré - rencontrèrent une cachette dans laquelle gisaient une énorme liasse de vieux parchemins et trois volumes in-folio. C'étaient les titres qu'on avait voulu sauver de la destruction durant la période révolutionnaire et vraisemblablement lors de la réquisition de l'an II relative aux parchemins ; deux bulles pontificales, un certain nombre de chartes allant du XII^e au XVI^e siècle, des papiers divers, cueillerets, copies de baux, enfin les terriers de 1677 et 1708 (...). "

Aujourd'hui ces documents sont conservés aux Archives Départementales de l'Yonne, à Auxerre, sauf une bulle du pape Alexandre III, datant de 1165.

Très récemment, j'ai eu l'occasion de contempler, à Sens, ce précieux document, l'un des plus anciens encore existant concernant Jully, et dont l'abbé Jobin n'avait pu que signaler, en 1881, l'existence à propos d'une copie datant du XVII^e siècle.

LE PRIEURE DE JULLY EN 1165 :

Le prieuré de Jully-les-Nonnains avait été installé dans un ancien château par Saint Bernard en 1114. Il fonctionnait sous la règle bénédictine pour des religieuses et dépendait de l'abbaye de Molesmes.

La première prieure en fut Elisabeth, belle-soeur de Bernard, et la seconde, Hombeline, sa propre soeur, de 1124 jusqu'à sa mort en 1141. La septième, dont l'administration fut longue, se prénommait Luce et tenait cette charge en 1165.

Déjà, le prieuré avait connu un grand essor, si bien que les religieuses devenues sans doute trop nombreuses avaient dû aller s'installer en d'autres lieux tels Tart-l'abbaye, Crisenon, Andecy, le Val d'Osne, Prâlon, La Chapelle d'Oze, Vinetz, et Franchevaux de 1125 à 1159. Le prieuré vivait sa période la plus glorieuse, avant la décadence de la fin du siècle suivant. Recevoir la protection pontificale pouvait être une reconnaissance, tout en assurant une certaine sécurité pour l'avenir.

LE SEJOUR A SENS DU PAPE ALEXANDRE III :

ou Rolando Bandinelli, né à Sienne, successeur de Adrien IV, élu le 7 septembre 1159. Il est reconnu aussitôt par la France, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal..., tandis que son rival Ottaviano di Monticelli, candidat de l'empereur d'Allemagne, Frédéric Barberousse se proclame pape sous le nom de Victor IV.

Chassé des Etats Pontificaux, Alexandre III demande la protection de la France et du roi Louis VII. Le jour de la Pentecôte 1163 au concile de Tours, il reçoit l'hospitalité et après un séjour de quelques mois à Bourges, le 29 septembre, il entre dans la cité Senonaise solennellement, reçu par l'archevêque Hugues de Toucy, dans la cathédrale en voie d'achèvement.

Pendant les 18 mois de son séjour à Sens, il aura l'occasion de participer à la pose de la première pierre de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Après le jour de Pâques du 4 avril 1165, il quitte Sens le 7 avril semble-t-il, alors que la bulle assurant la protection de Jully est datée du 5 ! C'est donc l'un des derniers documents de ce type qu'il signa, près d'une centaine, pendant son séjour.

Le 12 avril, il est à Paris et quelques mois après il est à Rome, pour diriger la lutte contre

l'empereur qui lui opposera encore les papes Pascal III et Calixte III. Energique et habile, Alexandre III arrive à excommunier Frédéric Barberousse, à le vaincre à Legnano en 1174, et à lui imposer la paix de Venise en 1177.

Il continue à défendre les droits de l'Eglise romaine devant l'extérieur au concile de Latran en 1179, en instaurant l'élection du pape à la majorité des 2/3 des voix des cardinaux. Il poursuit l'installation de l'autorité papale, accentuant le centralisme romain, et demandant aux Etats de cesser de s'occuper des affaires de l'Eglise.

Il meurt en 1181, son successeur étant Lucius III.

QU'EST DEVENUE CETTE BULLE ?

La bulle du pape Alexandre III est demeurée au prieuré de Jully, même après l'extinction de celui-ci en 1403, et la période troublée où les bâtiments durent souffrir au XVI^e siècle. Elle y fut même cachée sous les charpentes à la Révolution avec un grand nombre de documents.

L'ensemble fut retrouvé pratiquement un siècle plus tard, par le propriétaire d'alors, M^r Léon Piat. Il conserva les précieuses chartes chez lui, au hameau des Forges. Après sa mort en 1911 et celle de son épouse en 1921, elles revinrent à son fils, l'abbé Marie Piat, chanoine honoraire à Ancy-le-Franc.

Quand il quitta Ancy-le-Franc en 1938, devenu chanoine titulaire et aumônier du Carmel de Sens, il emporta ses archives avec lui, mais il est mort peu de temps après, âgé de 81 ans, le 9 avril 1939.

Les archives ont alors été conservées à l'archevêché de Sens, où M^r l'abbé Leviste, chanoine titulaire et aumônier du Carmel comme l'abbé Piat, et conservateur du Trésor de la cathédrale, les retrouva en 1974, au moment du déménagement de l'archevêché à Auxerre. L'ensemble du fond Piat fut déposé aux Archives Départementales, sauf une pièce, bien entendu, la bulle, qui avait déjà été retirée pour le Trésor de la cathédrale, en souvenir du séjour du pape Alexandre III à Sens de 1163 à 1165.

Actuellement, alors que les archives du Trésor sont intégrées aux réserves du musée de la ville de Sens, le chanoine Leviste se propose éventuellement de réunir la bulle du pape Alexandre III, avec les autres pièces de Jully, dans le fond Piat, aux Archives Départementales.

Voilà le parcours de cette bulle, établie à Sens et revenue dans cette même ville par un certain hasard.

Je remercie l'abbé Jacques Leviste de nous avoir aimablement reçu, l'abbé André Imbert, dont les indications ont permis la rencontre, et moi-même, à Sens, au mois de novembre dernier.

C.G.

Contenu du fond Piat , série 1 J (Archives départementales) :

1 J 530 : différents documents, parchemins, sur Jully (1) à (28) datés de 1150 à 1656, avec notamment une bulle du pape Alexandre IV datée de 1260 (25) ; celle de 1165 y est notée en déficit ; on y trouve aussi l'estimation des biens de la ferme de Jully établie sur ordre du District de Tonnerre en 1791 (29).

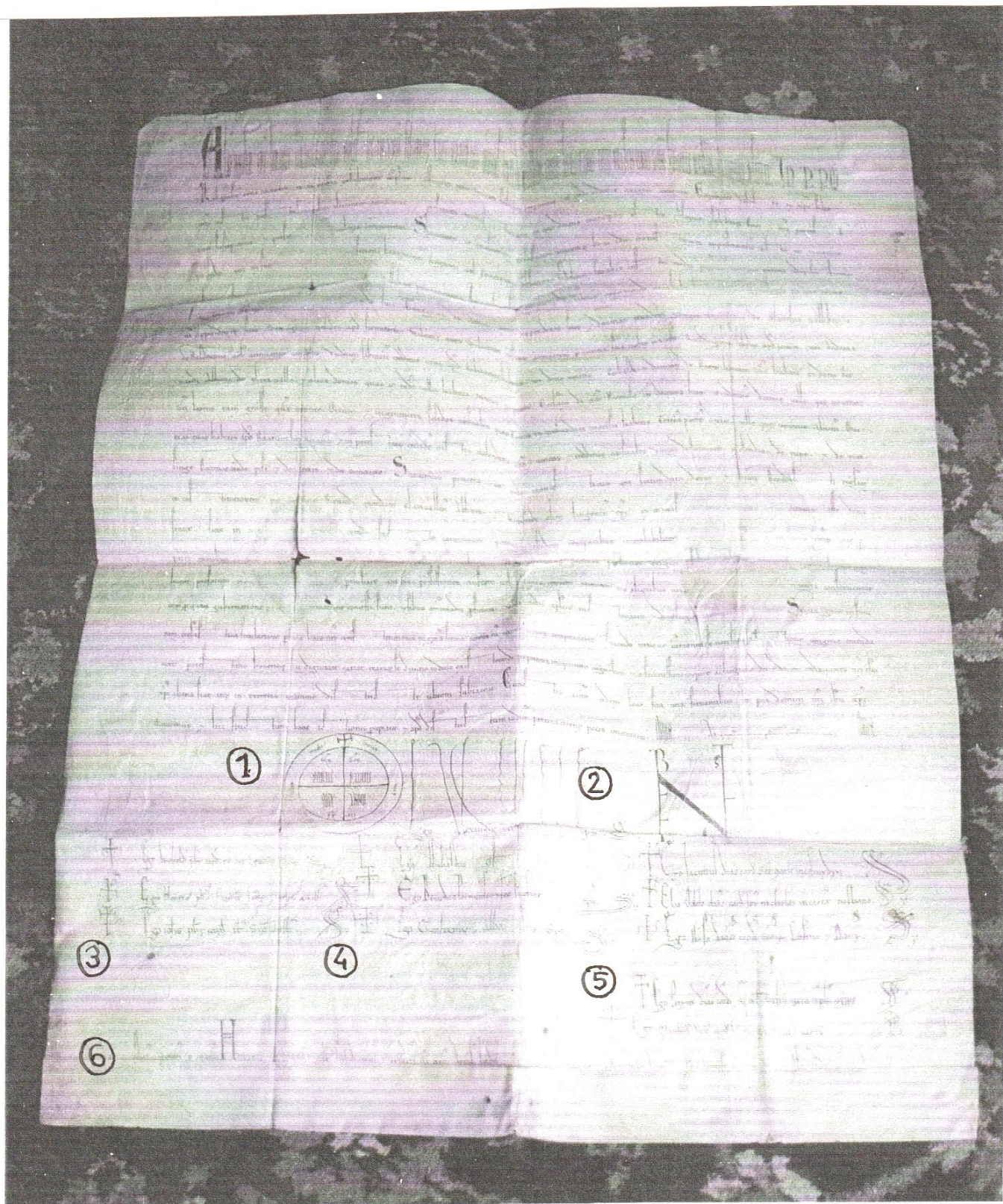
1 J 531 : titres et mémoires du domaine de Jully, XVI^e et XVII^e siècles.

1 J 532 : terriers de Jully (340 feuillets papier).

DESCRIPTION DE LA BULLE :

C'est un parchemin, large de 46 centimètres, haut de 65 ; le texte est en latin, en 22 lignes ; dans la partie inférieure se trouvent :

- ① - la place, dessinée, du sceau en plomb
- ② - la signature du pape Alexandre III " Ego Alexander catholice ecclesie episcopus ", évêque de l'Eglise catholique
- les signatures de trois cardinaux titulaires ③
- celles de trois cardinaux évêques suburbicaires ④
- celles de quatre cardinaux diacres ⑤



⑥ La dernière ligne, donne le nom du sous-diacre et notaire, Hermonni, la date " III nonas aprilis, Indictione XIII, Incarnationis Dominice anno M C L X V Pontificatus vero Domni Alexandri PP. III. Anno VI° " c'est à dire le trois des nones d'avril, l'an 1165, 6^{eme} année du pontificat d'Alexandre III.

L'abbé Jobin donne le texte (Histoire du prieuré de Jully-les-Nonnains, 1881, pages 224 à 227), en latin, qu'il a repris sur la copie du XVII^e siècle, exécutée d'après un document original daté à tort de 1170 (Bibliothèque Nationale).

L'abbé Patriat donne le texte de la charte originale (Jully, notice historique, 1898, pages 121 à 123).

TRADUCTION DE LA BULLE :

Etablie par le chanoine Pierre Leloup, transmise par l'abbé Jacques Leviste, les noms propres sont corrigés grâce aux ouvrages précités sur Jully ; les mises à la ligne ne sont pas dans le texte.

Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos filles aimées dans le Christ, Luce, prieure du monastère de Jully et ses soeurs, menant la vie régulière tant dans le présent que dans le futur. La charge que nous avons reçue du gouvernement de l'Eglise, nous invite à accueillir les demandes pieuses et à les réaliser dans les faits. Cela semble exigé par le bon ordre des choses.

C'est pourquoi, Chères Filles dans le Christ, nous accueillons avec bonté vos demandes et, ce monastère sus-indiqué dans lequel vous êtes consacrées au service divin, nous le plaçons sous la protection du bienheureux Pierre et sous notre protection, et nous confirmons par les présentes ce privilège.

Nous statuons que demeurent dans leur intégrité toutes les propriétés quelles qu'elles soient appartenant légitimement et canoniquement à ce monastère, soit par concession des Pontifes, soit par largesse des rois ou des princes, soit par les donations des fidèles, soit que le monastère aura acquis par tous moyens légitimes. Que ces propriétés restent bien à vous et à celles qui vous succéderont.

Nous donnons donc la liste exacte de ces propriétés :

- le lieu lui-même de Jully où se trouvent le monastère et ses dépendances
- la grange de Arrans (près de Montbard) avec ses dépendances et les dîmes de cette grange
- la grange de Blanchevaux (ferme de la commune de Riel-les Eaux, dans le Châtillonnais) avec ses dépendances
- soixante pièces d'or à recevoir de la Ferté Gauthier, que le dit Gauthier vous a concédées chaque année pour le salut de son âme
- quarante pièces d'or de Jouy, qu' André de Baudement vous a concédées par an
- un revenu de 11 livres que vous avez sur Bar-sur-Aube, d'un don du comte Thibaut, et une maison de Bar, exempte de charges que vous avez par donation de Bernard, abbé de Clairvaux, et autres maisons que vous avez dans ces lieux, vignes et prés
- l'église de Saint-Parre (act. Saint Parres-aux-tertres près de Troyes) avec ses dîmes
- la moitié de la dîme sur le bétail du domaine de Saint-Lyé (au Nord-Ouest de Troyes)
- les produits du jardin et trente trois pièces d'or de cens, que vous avez à Troyes en plusieurs parcelles
- le tiers de la dîme du domaine d'Aulnay (canton de Chavanges dans l'Aube, près de Brienne-le-Château)
- les dîmes que vous avez à Bar-sur-Seine, et sur les moulins dépendant de ce château, avec les vignes et les revenus du cens
- les vignes de Louesmes (village du Châtillonnais), les moulins de la Roche et de Massangis (près de l'Isle-sur-Serein)
- vos dîmes de Pisy (près de Guillon), d'Athie (près d'Avallon) et de Sennevoy (3 km de Jully).

Par ailleurs nous prescrivons que l'Ordre monastique qui est bien connu institué selon Dieu et la règle de Saint Benoit et la réforme de Bernard, de sainte mémoire, autrefois abbé de Clairvaux et de Godefroy, autrefois évêque de Langres - comme on le sait d'après un écrit authentique postérieur - soit observé ici à perpétuité et sans modification.

Que personne n'ait l'audace de vous réclamer des dîmes pour vos friches que vous cultivez de vos propres mains ou à vos frais pour la nourriture de vos animaux.

Nous décidons donc qu'il n'est permis à personne de troubler ledit monastère ou accaparer ses possessions, ou garder ses offrandes, ou diminuer ou perturber de quelques vexations que ce soit, mais que toutes choses demeurent intégralement pour leur administration et leur nourriture, que cela leur profite de toute manière et usage, restant sauve l'autorité du Siège Apostolique et la justice canonique de l'évêque diocésain.

Si dans l'avenir une personne ecclésiastique ou séculière, reconnaissant cette bulle, avait l'audace de la mépriser, ce qui serait téméraire, qu'elle soit admonestée deux ou trois fois et si elle ne fait pas juste réparation, qu'elle soit privée de ses honneurs et de sa dignité, qu'elle se sache coupable devant la justice divine pour ce forfait, et qu'elle soit privée du corps et du sang de notre Dieu et Divin Rédempteur Jésus-Christ, et qu'elle soit soumise en dernière analyse à une peine sévère.

Que la paix de Notre Seigneur Jésus Christ soit à tous ceux qui observeront en ce même lieu ses droits. Qu'ils reçoivent le fruit de leur bonne action et trouvent auprès du juge sévère les récompenses de l'éternelle paix. Amen.

(suivent les signatures, et la date d'établissement de la bulle).

REPONSES AUX JEUX DU N° 22 :

Où est-ce ? Il s'agissait d'une partie de la facade de la basilique de Vézelay.

Rébus : NICOLAS RESTIF DE LA BRETONNE (écrivain né à Sacy en 1734, mort à Paris en 1806 ; un monument à sa mémoire à été érigé à Auxerre en 1995 : sculpteur François Brochet).

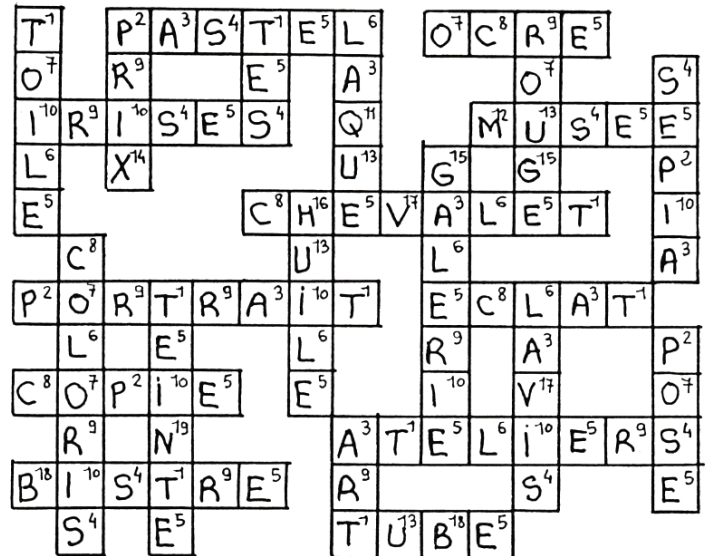
JEUX :

QUEL DESORDRE !

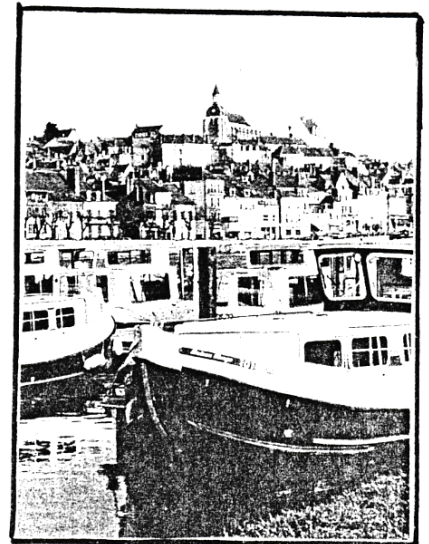
Remettez les syllabes dans le bon ordre afin d'obtenir une phrase.

LES - XER - PL - IEN - NUES - CE - ANC - EN - CON - CRY - FERM - AN - D'AU - LES - QUES - FR - PTES - FRES - REN - US - ENT - NES - RE

grille :



OU EST-CE ?



MOTS CROISES :

Horizontalement :

- 1- A titre gracieux.
- 2- On lui attribue bien des torts. Petit suisse. Métal.
- 3- Réunion au sommet. En Albanie. L'ordinaire du troufion.
- 4- Possède. Voyelle doublée. Précède le saut.
- 5- Vieux plis. Initiales princières. Initiales pieuses.
- 6- Un bon numéro. Parole enfantine. Premier de portée.
- 7- Cité du carnaval. La fin de la nuit. Sans précédent.
- 8- Ivre. Pronom personnel. Murmure dans les près.
- 9- Possédé. Elimina. Bidasse aux USA.
- 10- Ras-le-bol.

Verticalement :

- 1- Ce que nous disons à tous nos lecteurs.
- 2- préposition. Rusés.
- 3- Coule de source. Souvent devant devant.
- 4- Posas. Terminaison verbale.
- 5- Aperçu.
- 6- Le comte de Paris, par exemple.
- 7- Il nous a délivrés.
- 8- Premier cours d'eau français.
- 9- Dans la gamme. Solide.
- 10- Capone pour les intimes. SDN...suite.
- 11- Remarques. Allez.
- 12- Italien, par exemple.

